



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

QUE lors de la séance extraordinaire tenue le 10 décembre 2019 à 20 h, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 11993-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 11930-2019 CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ADDITIONNEL DE 210 408 \$

QUE ledit Règlement a reçu toutes les approbations requises et entrera en vigueur selon la Loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 27 février 2020.

Jacques Arsenault, CRHA
Greffier